

DEPARTEMENT DES LANDES - COMMUNE DE SAUBION

Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 novembre 2020 à 18h30.

Présents : S. DE ARTECHE, K. AUFAUVRE, MC. BERTIERE, S. LALLEMAND, A. COELHO, L. TRIPON, B. DIDIH, S. BERGEROO, S. DELHOSTE, D. MATIGNON, Y. SAINT-GERMAIN, B. BEAUCOUESTE, V. DARRAIDOU, C. GARCIA.

Excusé : P. CANTAU.

Madame Bénédicte DIDIH a été désignée comme secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Samuel PATY, enseignant assassiné le 16 octobre 2020.

Madame la Maire préside la séance.

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2020 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

1- Domaine de Guerlat : intégration des espaces communs dans le domaine public.

Les travaux d'aménagement du lotissement Domaine de Guerlat étant terminés, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer dans le domaine public les voies, réseaux et espaces verts du lotissement, sans indemnité. La gestion de la voirie sera assurée par la Communauté de Communes MACS qui détient la compétence.

2- Lotissement Bruyères III : attribution du marché de travaux de viabilisation des terrains.

Par application de la procédure adaptée de la Commande publique, il a été procédé à un appel d'offres constitué de 3 lots pour l'aménagement du lotissement « le Hameau des Bruyères III ».

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises préconisées par la commission convoquée le 29 octobre 2020 pour un montant total des travaux de 418 348,16 € HT soit 502 017,80 € TTC :

-LOT 1 – TERRASSEMENT-VOIRIE : EXEDRA SUD AQUITAINE pour un montant de 197 997,16 € HT soit 237 596,60 € TTC.

-LOT 2 – ASSAINISSEMENT EAUX USEES - EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE : EXEDRA SUD AQUITAINE pour un montant de 148 734 € HT soit 178 480,80 € TTC.

-LOT 3 – ESPACES VERTS : PARC ESPACE pour un montant de 71 617 € HT soit 85 940,40 € TTC.

3- Lotissement Bruyères III : convention GRDF.

La commune a déposé un permis d'aménager le 25 février 2020 qui doit permettre la réalisation de 31 lots libres, ouverts à la construction, qui seront utilisés pour l'implantation de maisons d'habitation et d'un macro-lot à vocation sociale. La commune, qui souhaite faire bénéficier les futurs acquéreurs des lots de la possibilité de se raccorder aisément au réseau de distribution de gaz naturel et apporter une réponse à leurs attentes dans le domaine de l'énergie, décide de souscrire une convention avec le distributeur de gaz GRDF pour un accompagnement dans le projet de desserte du lotissement le Hameau des Bruyères III. La participation financière de la commune s'élève à 1 834 € HT soit 2 200,80 € TTC pour les 18 lots de la phase I (hors lot 9).

4- Demande de subvention DETR pour la construction du bâtiment Périscolaire.

La commune a souhaité acquérir une parcelle de 772 m² contiguë à l'école afin d'y construire un bâtiment adapté à l'accueil périscolaire, répondant ainsi à une augmentation croissante des effectifs sur la commune. DVA ARCHITECTURE s'est vu confié la mission de maîtrise d'œuvre par décision municipale du 22 septembre 2020 et estime le montant des travaux de construction du bâtiment à 526 500 € HT soit 631 800 € TTC.

Considérant que cette opération s'inscrit dans la rubrique Patrimoine bâti et urbanisme au titre de la revitalisation et requalification des centres bourgs de la DETR, le Conseil Municipal a sollicité le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur cette opération.

5- Avancement de grade agent de maitrise.

En raison d'une réorganisation des Services Techniques Municipaux, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent de Technicien principal 2ème classe. Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et sera chargé des fonctions de responsable des Services Techniques Municipaux. M Stéphane LAFFITE est nommé par le Conseil Municipal sur ce poste.

6- Assurance statutaire du personnel : appel à cotisation 2021.

La commune doit, comme chaque année, souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires et décide de renouveler pour l'année 2021 le contrat d'assurance avec la CNP avec un taux de cotisation à 7.48 % pour les agents affiliés à la CNRACL.

7- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation des membres.

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou son adjoint direct. Dans les communes de moins de 2.000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal décide de proposer aux services des Finances Publiques, en nombre double, une liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants.

8- Résidence Lou Clerc : convention des travaux pour des places de stationnement.

La commune a décidé, dans le cadre de ses travaux de réaménagement du centre bourg et pour un meilleur usage de l'espace, de reconstruire le parking au droit de la résidence Lou Cleurc en limite de la RD 133. Cet aménagement permettrait une circulation piétonnière sur un trottoir ou en débord de l'espace public tout en facilitant le stationnement des véhicules de la résidence. Le Conseil Municipal décide de rédiger une convention entre la commune et le syndicat de co-propriétaires de la résidence Lou Cleurc.

Madame la Maire salue et remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.